

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
SEANCE DU 04 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Flayat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. Patrick MOUNAUD.

Date de convocation : 27 mars 2023

Conseillers en exercice : 11

Etaient présents: P. MOUNAUD, Maire – JY HOUARD adjt - G. ANDANSON - MH. MICHON - A. DUTHEIL - C. MUGNIER – E. MASCRIER - JL. VERGNE adjt - L. GAYET - N. VILLETTELLE adjte

Etaient excusés : E. BERNARD.

Pouvoirs : E. BERNARD à L. GAYET

Secrétaire de séance : G. ANDANSON

La séance est ouverte à 20h02 par M. Patrick MOUNAUD, Maire.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 février 2023 :**
Aucun conseiller n'ayant de proposition de modification à faire, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.
- **Approbation des comptes de gestion 2022: commune et régie cimetière :**
Examen des comptes de la commune :

Pour le budget de fonctionnement 2022, les recettes nettes ont été de 341 109,52€ (317 552,90€ et 297 248,74€ en 2020) et les dépenses sont inférieures à 268 360, 60€ (292 024,12€ en 2021 et 269 458,63 € en 2020). De ce fait, nous avons en 2022 un résultat de l'exercice de 72 748,92€ (25 528,78€ et 27 790,11€ en 2020) auquel il faudra ajouter celui que nous avons eu en début d'année 2021, soit un report net pour 2022 de 79 373,37€ sur le budget de fonctionnement.

Pour le budget d'investissement 2022, les recettes ont été de 351 178,98€ (350 860,81€ en 2022 et 75 906,96€ en 2020) et les dépenses de 198 709,86€ (445 409,13€ en 2022 et 142 699,83€ en 2020), soit un solde positif de 152 469,12€ auquel il faut soustraire le solde négatif que nous avons en début d'année, soit un solde qui reste négatif de 13 167,64€.

Il faut cependant intégrer les restes à réaliser en termes de recettes et de dépenses et le solde global des comptes de fonctionnement et d'investissement est positif : 79 373,37€ - 13 167,64€ + 16 200 € = 82405,73€.

Examen des comptes de la régie cimetière : avec un solde initial de 2822,54€, un virement de 2500€ sur le budget de la mairie, 1092,54€ de dépenses et 990€ de recettes, le solde en fin d'année est de 220€.

Suite à ces présentations, les comptes de gestion 2022 de la commune et de la régie cimetière sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

- **Approbation des comptes administratifs 2021 : commune et régie cimetière.**
Les comptes administratifs présentent les mêmes niveaux que les comptes de gestion. Les mêmes montants des restes à réaliser sont aussi présentés. Suite à cette présentation, M. le Premier Adjoint met au vote ces comptes administratifs qui sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Mme Nelly Villetelle est arrivée à 20H20.

- **Affectation des résultats : commune et régie cimetière.**

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
SEANCE DU 04 AVRIL 2023

Pour la commune et après intégration des restes à réaliser, il reste un solde positif de 79.373,37€ pour le budget de fonctionnement : il est proposé d'affecter ce solde en recettes sur le budget de fonctionnement 2023. Pour le budget d'investissement, le solde négatif de 13 167,64€ est affecté en dépense du budget d'investissement pour 2023.

Pour la régie cimetière, il est proposé de reporter le solde positif 2022 de 220€ sur le budget de fonctionnement 2023.

Cette affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

• **Vote des taux des deux taxes :**

Les taux d'imposition n'avaient pas été relevés entre l'exercice 2016 et l'exercice 2020. Ils ont été relevés en 2021 et 2022 et il était alors indiqué qu'ils devraient être relevés modérément chaque année sans attendre de le refaire seulement tous les 5 ans.

Les taux d'imposition sont actuellement comme suit :

- 36,70 % pour la taxe foncière bâtie.
- 49,50 % pour la taxe foncière non bâti.

Ces taux restent inférieurs aux taux moyens départementaux et nationaux.

Pour le taux foncier bâti, notre taux est de 36,70 alors que la moyenne des communes du département est à 42,51 et le taux national à 38,28.

Pour le foncier non bâti, notre taux est de 49,50 alors que la moyenne des communes du département est à 59,05 et le taux national à 50,44.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, notre taux est à 8,48 alors que la moyenne des communes du département est à 22,20 et le taux national est à 22,98.

Considérant que tous nos taux soient inférieurs aux pratiques moyennes départementales et nationales, nous proposons, après consultation de la commission des finances, d'augmenter très modérément les taux pour l'année 2023 car nous sommes informés que l'Etat va augmenter les bases d'imposition. Nous proposons une augmentation de 0,81 %, ce qui fera passer le taux du foncier bâti de 36,7 à 37, celui du foncier non bâti de 49,5 à 49,9 et celui de la taxe d'habitation de 8,48 à 8,55. Cette augmentation symbolique est très inférieure au taux de l'inflation.

Pour 2023, ces trois taxes devraient rapporter 128 526 €.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

• **Vote des budgets primitifs : commune et régie cimetière.**

La commission des finances s'est réunie le 1^{er} avril et le compte-rendu vous a été transmis.

La situation budgétaire est plus rassurante en ce début d'année 2023 car nous avons reçu au cours de l'année 2022 les remboursements de TVA et l'essentiel des subventions attendues pour les investissements importants, notamment la rénovation de l'ancien bâtiment de la Poste qui est devenu la Belle Étoile. De plus, nous bénéficions du premier versement pour une année complète du loyer du parc photovoltaïque. D'autre part, nous n'avons plus de contribution exceptionnelle pour le SIAEPA comme nous en avons eues les 3 années précédentes afin de limiter la hausse de coût de l'eau pour tous les particuliers. Enfin, nous ne contribuons plus au fonctionnement de l'étang de Méouze puisque nous avons confirmé notre retrait.

Il convient cependant que nous prenions en compte l'augmentation du coût de l'énergie qui reste difficile à évaluer. Concernant l'investissement, il est plus modéré que l'an passé. Nous

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
SEANCE DU 04 AVRIL 2023

allons engager des travaux d'entretien de certaines routes pour lesquels nous avons obtenu des subventions de l'Etat pour 40% de l'engagement. Nous reprendrons aussi la rénovation de la façade de la mairie que nous avons repoussée l'an passé et qui bénéficie aussi d'une subvention de l'Etat. Nous déciderons aussi dans les semaines qui viennent de la suite à donner au projet d'aire de bivouac même s'il bénéficie d'un financement européen intéressant.

Pour l'équilibre de la présentation budgétaire, nous affichons comme chaque année une nécessité d'emprunt même si nous n'y aurons pas recours.

Le projet de budget 2022 a été élaboré en fonction des dotations habituelles de l'Etat et des impôts que nous percevons, ainsi que de nos différentes dépenses et investissements.

En ce qui concerne le cimetière, le budget a été présenté et ne suscite pas de surprise.

Après cette présentation, les projets de budget de fonctionnement et d'investissement pour la commune et de fonctionnement pour le cimetière, qui avaient été transmis avant ce conseil et présentés en séance ont été adoptés à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

• **Attribution de subvention aux associations :**

Après avoir examiné l'ensemble des demandes des associations pour cette année 2023, les projets de subvention suivants sont proposés :

ASSOCIATION	subv. Sollicitée 2023	subv. Accordée 2023
Sporting Club de Flayat	900	900
Foyer Rural	700	700
A.C.C.A.	250	250
Les Genêts d'Or	300	300
Entente Sud Est Creuse	1 000	500
Les Anciens Combattants	0	0
Pays Sage	0	0
Amicale des Anciens footballeurs	400	400
Espace Associatif A. Fauriaux	1 500	1400
MAM Les BiBinous	300	300
Les Archers Flayatois	500	500
TOTAL		5250

Les membres des conseils d'administration de certaines associations se sont retirés au moment des délibérations concernant ces associations. Les subventions accordées sont pour l'essentiel reconduites par rapport aux années précédentes.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
SEANCE DU 04 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve :

➤ A l'unanimité des présents:

- Sporting Club de Flayat	900 €	- Foyer Rural	700 €
- ACCA	250 €	- Les Genêts d'Or	300 €
- Les Archers Flayatois	500 €	- L'Espace associatif	1400
- Entente Sud Est Creuse	500 €		

➤ A 10 voix Pour :

- Amicale des Anciens footballeurs 400 €

Nelly VILLETELLE n'a pas pris part au vote puisqu'elle est administratrice.

- Les Bibinous 300 €

Marie-Hélène MICHON n'a pas pris part au vote puisqu'elle est administratrice.

Mme Michon et Mr Houard sont intervenus pour indiquer que considérant la situation de l'association Pays Sage, aucune demande de subvention n'est pas faite, mais ils souhaitaient qu'un nouveau point puisse être fait lorsque l'association reprendra ses activités.

• **Bail emphytéotique entre la commune, le conservatoire des espaces naturels Nouvelle Aquitaine et Evedo Watts 10 :**

Ceci avait été convenu dans le cadre des mesures compensatoires suite à l'implantation du parc photovoltaïque. Nous bénéficions d'un loyer pour le terrain de 4ha qui jouxte le parc photovoltaïque, mais dont nous cédon l'entretien au CEN Nouvelle Aquitaine. Le CEN fera appel à des agriculteurs pour le pacage de ce terrain, mais pour des périodes qu'il précisera. Le projet de bail avait été transmis aux conseillers avant le conseil. Il ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

• **Convention de co-maitrise d'ouvrage du SDEC pour le réaménagement des installations d'éclairage public suite à l'enfouissement du réseau basse tension au bourg de Flayat :**

Il s'agit de poursuivre l'enfouissement du réseau basse tension dans le bourg de Flayat sur la rue des Rochers et en poursuivant sur la rue des Gorces. Ces travaux ne devraient être mis en œuvre que début 2024.

Le projet de convention a été transmis avant le conseil et il ne suscite pas de remarques.

Adopté à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

• **Demande d'acquisition de terrain sur zone d'activités par M. Jean-Baptiste Ducatillon.**

Par courrier du 2 avril 2024 et après un déplacement sur la commune de Flayat courant mars, M. Ducatillon nous a adressé une demande d'acquisition d'une parcelle de 12 000m² au prix de 5 200€. Son objectif est de construire un bâtiment permettant d'installer ses matériels et outils pour développer son activité d'exploitant forestier ainsi qu'une scie, autre activité qu'il exerce aussi dans l'Ariège et qu'il souhaite transférer ici. Il souhaite d'autre part construire un autre bâtiment servant à l'accueil, à un bureau ainsi que sa résidence familiale. Le projet d'installation pour lui et sa famille semble bien avancé et il vient de faire une demande de certificat d'urbanisme afin de s'assurer de la réponse qui pourra être apporté au futur permis de construire qu'il déposerait.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
SEANCE DU 04 AVRIL 2023

Après délibération cette demande d'acquisition a été validée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

- **Soutien au projet d'installation de M. Jean-Baptiste Ducatillon.**

L'installation de M. Ducatillon paraît être une très bonne opportunité pour lancer une première activité sur une zone d'activités souhaitée depuis longtemps sur un terrain acquis par la municipalité depuis plus de 30 ans. D'autre part, la zone d'activité a bien été identifiée en tant que telle dans la carte communale partielle de la commune élaborée en 2012 et qui est toujours opposable. Un certificat d'urbanisme avait déjà été demandé pour un précédent projet qui n'avait pas abouti et il était bien indiqué que les règles d'urbanisme propres aux exploitants agricoles et forestiers pourraient s'appliquer sur cette zone. Nous souhaitons en ce sens que la demande d'un bâtiment réservé à l'exploitation forestière et un bâtiment d'accueil et administratif qui intégrerait une partie de résidence puissent être autorisées sur ce terrain.

L'art. 111-4 du code de l'urbanisme prévoit qu'une délibération motivée du conseil municipal peut être prise si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie dès lors qu'elle ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique et qu'elles n'impliquent pas un surcroît important de dépenses publiques.

Le projet de M. Ducatillon et de sa famille, composée actuellement de sa conjointe et de deux enfants de 5 ans ne pourra que conforter la stabilisation de la population de notre commune que nous essayons de maintenir depuis quelques années en favorisant et accompagnant l'accueil de nouveaux habitants. Il soutiendra aussi les effectifs de notre école. Il permettra le développement de cette zone d'activités qui n'a pas vu de projet aboutir jusqu'à ce jour. Il ne porte pas atteinte aux espaces naturels et aux paysages puisque cette zone d'implantation était déjà destinée à l'accueil d'activités et ne porte pas non plus atteinte à la salubrité et à la sécurité publique. Il apportera de plus un complément au développement de l'activité économique dans le domaine de l'exploitation forestière dans une commune et un environnement où les étendues forestières sont importantes. Il assurera enfin une poursuite d'activité à une scierie qui était implantée sur notre commune depuis plusieurs décennies et qui a cessé son activité depuis 2 ans.

Pour toutes les raisons citées ci-dessus, la délibération de soutien au projet d'installation de M. Ducatillon et de son entreprise Massif Bois est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

- **Questions diverses :**

- **Point sur le RD DECI (Règlement départemental sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie) :** Alain Dutheil rend compte d'une visio récente avec les services de la préfecture qui prévoit une mise à jour pour l'été du RD DECI. Il convient ensuite que nous examinions si les préconisations élaborées par ce texte qui sera validé par le SDIS courant juin 2023 sont respectées sur notre commune.

- **Point sur la journée sportive du 7 mai 2023 :** La journée sportive de l'an passé, appelée courses aux étoiles avait connu un réel succès et elle est reprogrammée cette année avec les mêmes partenaires et quelques évolutions.

Cette journée sportive comporte une randonnée en VTT le matin à partir de 8h30 avec 3 circuits qui seront plutôt orientés vers l'Est de notre commune et le bois de Chateaufort et les Massif des Agriers, une randonnée pédestre à 14h30 et la course à pied à 18h qui

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
SEANCE DU 04 AVRIL 2023

comprendra 2 circuits. La journée se terminera par un concert au café de l'Espace à 21h. Plusieurs associations flayatoises, comme l'an passé, sont impliquées dans ce projet.

- **Point sur le déploiement de la fibre optique** : Le déploiement de la fibre optique se poursuit dans notre département et va commencer par le sud de la commune. Il se poursuivra ensuite sur l'ensemble de la commune. On peut espérer une mise en service pour le sud de la commune d'ici la fin du semestre et fin de l'année 2023 ou plus sûrement début 2024 pour le reste de la commune.

- **Motion relative aux fermetures de la classe en Creuse** : Le 2 mars dernier, à l'issue du CSASD, l'Inspection Académique proposait une nouvelle version de la carte scolaire et confirmait la fermeture de 6 classes : 3 à Guéret, 1 à Aubusson, 1 à Bellegarde et 1 à Bourgneuf.

Au-delà de la remise en cause crescendo et constante de la qualité de l'enseignement subie à la fois par les élèves et le corps enseignant, c'est toute une méthode ou plutôt une non-méthode qui devient problématique avec des manques de concertation, de visibilité, de cohérence des projets et de leurs financements.

Si l'école est pour tous, son accès doit être néanmoins différencié.

En effet, sur notre département, des territoires hyper-ruraux côtoient des quartiers prioritaires et cette situation nécessite une prise en compte spécifique à la Creuse.

Ainsi, les élus creusois demandent au Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse :

- 0 fermeture de classes
- 0 fermeture d'écoles
- 30 créations de postes.

- **Opération le 23 (mobilisation autour de la collecte de déchets sur le territoire)** :

Le 23 avril, Creuse Département organise une grande mobilisation autour de la collecte de déchets sur le territoire.

Jean-Yves Houard prendra contact avec eux directement pour avoir plus d'information concernant la logistique de cet événement et savoir si la Commune participe ou pas.

- **Travaux d'entretien des routes communales** :

Ils seront mis en œuvre en coopération avec la commune de Saint-Agnant-près-Crocq.

- **Pot de départ à la retraite**

Un pot sera organisé à l'occasion du départ à la retraite de Mme Marie-Claire Battut le 28 avril à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,
P. MOUNAUD

La Secrétaire,
G. ANDANSON